

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Syndicat Mixte Eden 62

Identification des organismes

Syndicat Mixte Eden 62
2 rue Claude
BP 113
62240 DESVRES
Tel : 03 21 32 13 74

Conservatoire du littoral
Délégation Manche-Mer du Nord
19 Quai Alfred Giard
62930 WIMEREUX
Tel : 03 21 32 69 00

Personnes responsables

Madame Emmanuelle LEVEUGLE
Présidente du Syndicat Mixte Eden62

Madame Sandrine DEROO
Déléguée

Objet de l'appel à manifestation d'intérêt

Le Syndicat Mixte Eden 62 gère les Espaces Naturels Sensibles du Département du Pas-de-Calais, notamment les Dunes du Mont Saint-Frieux, propriété du Conservatoire du littoral...avec 630 hectares, il constitue le plus grand site géré par Eden 62. Le Mont Saint-Frieux proprement dit constitue un paysage et un habitat naturel particulièrement original : sur cette butte témoin crayeuse, culminant à 152m, se sont plaqués des sables dunaires. Les pentes ouest du mont, assez fortes, ont été historiquement plantées de pins, par contre le sommet et le versant est possèdent encore de belles et originales pelouses, le tout constitue un enclos de 75 hectares, entretenu par pâturage mixte bovins x équins. Le pâturage a été initié en 1993 avec des bovins et des poneys de race Highland, propriété du gestionnaire. Sur les conseils de botanistes, les bovins Highland, jugés trop lourds vis à vis des pelouses fragiles, ont été remplacés par des Dexters en 2002 (jusqu'à 17 têtes associées à 2 poneys). Pour diverses raisons, Eden 62 se sépare de son troupeau de bovins (mais garde 2 poneys) et cherche donc à le remplacer.

Caractéristiques de l'appel à manifestation d'intérêt

La surface de l'enclos est d'environ 75 hectares dont la moitié environ boisés (Neufchâtel-Hardelot, parcelles cadastrées AP 228, 229, 230, 232, 233, 240pp, 241 et 243pp). **Le cheptel sera constitué de 10 bovins maximum d'un poids individuel n'excédant pas 600 kgs.** Le cheptel sera propriété d'un seul éleveur. Le pâturage est un pâturage extensif mixte (bovins x équins). La charge devra rester identique sur l'année civile, l'éleveur remplaçant, dans des délais raisonnables, les départs d'animaux. Le contexte particulier : proximité du littoral, présence de blockhaus, faible qualité fourragère, ligneux très présents et l'exigence du plein air intégral incitent à privilégier des races rustiques. La responsabilité des problèmes liés aux animaux présents sur les parcelles revient automatiquement à l'éleveur. Eden62 ne pourra être tenu pour responsable en cas de décès accidentel d'un animal. Une convention pour la mise en pâturage des bovins sera établie entre le Conservatoire du littoral, l'éleveur et Eden62, pour une durée pouvant aller jusqu'à 6 ans. Elle portera notamment sur les responsabilités inhérentes aux deux parties avec la rédaction d'un cahier des charges précis. Du fait des contraintes écologiques, réglementaires inhérentes au site concerné, la redevance d'occupation du domaine public est ramenée à un montant forfaitaire annuel de 30€.

Conditions techniques générales

L'équipe technique de gardes ainsi que le chargé de mission du secteur pourront demander à l'éleveur d'enlever des animaux pour diverses raisons (sanitaire, dangerosité...), remplacés rapidement pour conserver la charge souhaitée.

Les prophylaxies annuelles obligatoires seront réalisées sous la responsabilité de l'éleveur (un parc de contention existe à cet effet). Tous les frais vétérinaires sont à la charge de l'éleveur. Les éventuels vermifuges utilisés seront de rémanence faible ou nulle (de préférence bio). Eden 62 est

en droit de demander un justificatif concernant leur origine. L'affouragement ou l'apport de complémentation seront interdits sauf cas particuliers, justifiés et soumis pour autorisation à l'équipe de gestion.

L'entretien des clôtures et du parc de reprise/contention sera assuré par Eden 62. Un petit enclos d'environ 7,5 ha (parcelle AP 232) permet d'isoler les animaux lors d'éventuelles battues sanglier, pour éviter toute interférence avec l'activité cynégétique. Le déplacement du cheptel dans cet enclos, en cas de besoin, sera réalisé par les agents d'Eden 62 en accord avec l'éleveur. En complément du pâturage bovin, 2 poneys Highland, propriété d'Eden62, resteront présents à l'année au sein de l'enclos.

Une clef du cadenas d'une barrière d'accès à l'enclos sera fournie à l'éleveur pour un suivi prudent de son troupeau : la sensibilité du milieu naturel interdit la fréquentation du site avec des chiens et si l'éleveur prévoit d'associer d'autres personnes à une visite, il en avertira le chargé de mission ou le chef de secteur.

Eden 62 prend en charge l'alimentation en eau du cheptel (enclos dépourvu de points d'eau permanents).

En sa qualité d'occupant non propriétaire, l'éleveur devra s'assurer contre tous les risques inhérents à son activité. À ce sujet, l'éleveur est le seul responsable des dommages causés aux tiers du fait de son activité (ou de ses animaux). Il tiendra, à disposition du gestionnaire, une attestation d'assurance à ce sujet. L'enclos n'est pas en accès libre pour le public mais des visites encadrées ont parfois lieu ; il est important que l'éleveur candidat l'intègre dans sa réponse.

Critères d'attribution

- Bovins disponibles, conformes aux caractéristiques de l'appel à manifestation d'intérêt : 50%
- Respect des autres caractéristiques de l'appel à manifestation d'intérêt (en tenant compte également de la distance entre le siège d'exploitation et le site) : 15%
- Capacité de l'éleveur à renouveler le cheptel lors des mouvements d'animaux : 15%
- État sanitaire du cheptel : 20%

Dépôt du dossier, conditions de délais et renseignements

Syndicat Mixte Eden 62 (à l'intention de M. BRABANT Hubert)

2 rue Claude, BP 113,

62240 DESVRES

Tel : 03 21 32 13 74

Date limite de réception des offres : 21/03/2020

Une visite sur site peut être organisée sur demande.

P.S : Une note motivant la candidature peut être annexée au formulaire de réponse.

FORMULAIRE DE RÉPONSE

Coordonnées de l'exploitant

N° SIRET

N° cheptel ou éleveur

Taille du cheptel

Cheptel disponible pour le Mont St Frieux (race, effectif, n° boucle, poids moyens, âge...)

Prophylaxie, état sanitaire du cheptel prévu pour le Mont St Frieux

Cheptel indemne de leucose et brucellose (certificat DDPP).

Cheptel indemne de parasites externes et internes (date de prophylaxie, matière active utilisée).

Je, soussigné....., certifie la véracité des informations transmises via le formulaire. Je m'engage à mettre le cheptel bovin, décrit dans ce formulaire, à l'herbe, si approbation écrite de ma candidature et dès signatures des conventions *ad hoc* proposées par le Conservatoire du littoral.

Fait à.....le.....2020

Signature



